



Loi Blanquer, du mieux et du pire après le passage au sénat !

Le Sénat a terminé l'examen du projet de loi Blanquer et de ses 25 articles mardi 21 mai. Si le ministre a été contraint de reculer sur les établissements publics des savoirs fondamentaux (regroupement écoles-collège) - le Sénat ayant voté la suppression de cet article - les déterminants de son projet pour l'école restent au cœur de sa loi qui consacre l'abandon de l'ambition d'une école pour toutes et tous, visant à réduire les inégalités et le poids des déterminismes sociaux. Sur certains points, les amendements sénatoriaux dégradent encore le texte initial adopté par l'Assemblée en février et sont de nature à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école. Une commission mixte paritaire, composée pour moitié de sénateurs et de députés, se réunira mi-juin et pourra encore modifier ou supprimer des dispositions. En cas d'échec de cette commission, une nouvelle lecture du texte débutera à l'Assemblée puis au Sénat, l'Assemblée ayant le dernier mot. Rien ne dit encore que les EPSF ne seront pas réintroduits dans le texte final...

Le point après examen des 25 articles devant le Sénat

Nouvelle rédaction de l'Article 1 sur le devoir d'exemplarité des enseignant.es. Votée

La formulation du Sénat ne fait plus référence à la loi de 1983 (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires) qui dit que "La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires". **La volonté est bien là de museler les enseignant-es !**

Les Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (regroupements école-collège). Supprimé

Ce sont les nombreuses et massives mobilisations enseignantes, soutenues par les parents d'élèves et les élus qui ont permis la suppression par le Sénat de cet article. Le SNUipp-FSU demande à la commission mixte paritaire de ne pas le réintroduire.

Autorité hiérarchique » des directeurs et directrices d'école. Votée

L'article 6 ter stipule que les enseignants du premier degré sont placés "sous l'autorité" du directeur d'école qui "participe à leur évaluation". Un tel statut ne ferait qu'isoler les directrices et directeurs, les éloignerait des adjointes et adjoints et instaurerait des relations managériales au sein des équipes. Le tout sans répondre aux difficultés posées et notamment à la surcharge administrative !

Les EPEI (Etablissements Publics d'Enseignement Internationaux). Voté

Destinés à scolariser des élèves de la maternelle jusqu'à la fin du lycée, pour préparer l'option internationale du bac et proposer un enseignement en section binationale, ces EPEI s'adressent à une élite. **Cet article institue l'école à deux vitesses, une école du tri social.**

L'instruction obligatoire à 3 ans . Votée

Alors que 98% des enfants scolarisés sont déjà scolarisés à 3 ans, cette disposition est avant tout un moyen de financer les écoles maternelles privées. L'obligation de leur financement par les mairies dès la rentrée 2019, renforcée par le Sénat, **sans la moindre contrepartie en matière de mixité sociale.** Cela affaiblira l'école publique et ravivera la concurrence public-privé.

Les jardins d'enfants pérennisés Votés

Les jardins d'enfants qui accueillent actuellement 10 000 enfants de 3 à 6 ans, surtout à Paris, n'ont plus de dérogation de 3 ans pour évoluer mais sont pérennisés. **Ils continueront à être une filière parallèle à la maternelle pour des parents plutôt favorisés.** Pour rappel, ce sont des structures payantes même si un quotient familial y est souvent appliqué.

Rejet d'un amendement précisant l'obligation scolaire pour les enfants étrangers.

Suppression des allocations familiales Votée

Envisagée lors du débat à l'assemblée nationale, puis retirée, la mesure visant à supprimer tout ou partie des allocations familiales aux familles d'enfants absentéistes est revenue et a été adoptée par les sénateurs et les sénatrices. Une disposition sans efficacité et qui stigmatise un peu plus les familles des milieux les moins favorisés.

Pré-recrutement » à la sauce Blanquer Voté

Cela conduira à mettre des **personnels non formés, dès la M1 (Master 1ère année) en situation de faire classe**, et d'instituer la précarité comme voie ordinaire d'entrée dans le métier. Quand l'enseignant.e de la classe sera absent.e, il ou elle pourra être remplacé.e par un.e étudiant.e.

Interdiction du port de signes religieux pour les accompagnateurs et accompagnatrices lors de sorties scolaires . Votée

Faisant fi de l'arrêt du Conseil d'État de 2013, les sénateurs ont adopté un amendement interdisant le port de signes religieux pour les accompagnateurs et accompagnatrices lors de sorties scolaires, excluant de fait tout une partie de la communauté éducative.

Les PIAL et les AESH. Votée

L'inclusion des élèves en situation de handicap est également mise à mal. **L'objectif est la réduction du nombre d'heures d'accompagnement prévues par la MDPH aux élèves en situation de handicap sous prétexte de rationalisation.** L'objectif étant de limiter les affectations individuelles des AESH au profit d'affectations collectives. On ne peut que craindre l'arrêt complet des accompagnements individualisés et la possibilité pour le chef d'établissement « responsable » de son PIAL à pouvoir engager le nombre d'AESH nécessaires à son bon fonctionnement en rationalisant au maximum les postes d'AESH. Dans le PIAL, l'accompagnement mutualisé sera désormais le principe, tandis que l'accompagnement individualisé deviendra l'exception.

Suppression du CNESCO Votée

Celui-ci sera remplacé par le Conseil d'Évaluation de l'École. Les sénateurs ont toutefois légèrement modifié la composition de la nouvelle instance, sans pour autant lui donner plus d'indépendance, une indépendance qui faisait la valeur et tout l'intérêt des travaux du Cnesco. Le ministre aura donc désormais un système d'évaluation à sa main qui risque peu de questionner la pertinence de sa politique éducative. **Il sera un instrument du développement du pilotage par l'évaluation des enseignant-es et des établissements, du renforcement du management et des pressions hiérarchiques.**

Parents, enseignants, ensemble amplifions la mobilisation contre cette loi qui détruit l'École !